

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le

02 SEP 2026

DECRET N°26- 092 /PR

Décret portant nomination de Monsieur AHAMADA HAMADI en qualité d'Ambassadeur auprès de la République Italienne, en cumul avec ses fonctions d'Ambassadeur auprès de la République Française.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le Décret N°09-021/PR du 07 mars 2009, fixant le cadre organique du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération, chargé de la Francophonie, de la Diaspora et du Monde Arabe ;
- VU le Décret N°08-050/PR du 15 mai 2008, portant certaines modifications du Décret N°99-121/CE du 26 Août 1999, relatif aux rémunérations des personnels diplomatiques de l'Union des Comores à l'extérieur ;
- VU le décret N°21-089/PR du 09 septembre, Portant nomination de Monsieur Ahamada Hamadi en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de l'Union des Comores auprès de la République Française, à Paris (France) ;
- VU le décret N°25-122/PR du 08 octobre 2025, portant organisation générale des structures administratives des ministères ainsi que de leurs missions ;
- VU le décret N°26-030/PR du 05 février 2026, portant composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Cumulativement à ses fonctions d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de l'Union des Comores auprès de la République Française, **Monsieur AHAMADA HAMADI**, est nommé Ambassadeur de l'Union des Comores auprès de la République Italienne, avec résidence à Paris.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.


AZALI Assoumani
